

INFORMATIQUE ET INTERNET

CHARTRE D'UTILISATION PAR LES ÉLÈVES AU COLLÈGE

- L'informatique au collège Arthur Rimbaud est un outil de travail
- Les services offerts sont destinés à un usage pédagogique et éducatif

Accès aux ressources informatiques

Je m'engage à

- ne pas divulguer mon mot de passe à d'autres utilisateurs
- ne pas utiliser un autre code utilisateur et usurper l'identité d'un autre
- n'accéder aux ressources qu'à des fins pédagogiques et scolaires
- ne pas télécharger des logiciels ou documents (films, musique...)
- ne pas installer des programmes informatiques
- ne pas utiliser de groupes de discussion « forums », « chat », ...

Respect des règles de déontologie informatique

Je m'engage à

- prendre soin du matériel et respecter les règles d'usage informatique précisées par les enseignants
- ne pas débrancher les postes ou modifier les branchements
- respecter les règles de sécurité
- ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne m'appartenant pas
- ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation
- à informer mon professeur ou un responsable informatique pour toute anomalie constatée

Respect de la législation

Je m'engage à

- ne pas diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée, à la dignité ou aux droits et à l'image d'autrui
- ne pas publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées
- ne pas diffuser des idées politiques et religieuses ou des informations faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, du terrorisme, de la pornographie et de la pédophilie
- ne pas consulter des sites à caractères raciste, antisémite, xénophobe, terroriste, pornographique ou pédophile
- ne pas utiliser des copies de logiciels non autorisés par la loi
- ne pas publier des productions sans l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s)

L'établissement se réserve le droit d'inspecter et d'enregistrer toute utilisation de ces outils, y compris imprimée et sur clés USB, à tout moment et sans préavis. Le non respect de ces règles pourra conduire à une interdiction d'utiliser l'outil informatique et même à une sanction.

Publication de photos sur le site internet du collège

Pour illustrer la vie au collège, nous intégrerons des photos sur lesquelles pourraient figurer des élèves en activités. Cependant votre enfant étant mineur, la loi impose votre accord avant toute publication de photos sur internet. Si vous êtes opposé à la publication sur le site du collège d'une photo sur laquelle apparaîtrait votre enfant, veuillez nous en informer par courrier adressé au chef d'établissement sans omettre de remplir le formulaire « autorisation de captation ».

A.....le.....

Signature de l'élève

Signature des responsables légaux